

## Mémento du mémoire de Master en Langues et lettres anciennes

Le présent mémento a pour objectif de clarifier les attentes spécifiques de la filière de Langues et lettres anciennes.

En ce qui concerne les aspects administratifs et légaux, les étudiants sont donc invités à consulter le règlement officiel de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

### Échéances à retenir:

- dépôt du sujet de mémoire: 15 décembre (MA1)
- dépôt du mémoire en première sessions: 15 mai (MA2)
- dépôt du mémoire en seconde session: premier jour la session (MA2)

### 1. Caractéristiques générales du mémoire

Selon le règlement facultaire,

**Art. 44.** Tout programme d'études menant à un grade académique universitaire de deuxième cycle comprend un mémoire, travail ou projet personnel de fin d'études. [...]

**Art. 45.** Le mémoire est un travail écrit, personnel et original par lequel l'étudiant montre qu'il est capable d'exposer et développer une question relevant de sa spécialité et prouve sa capacité à mettre en œuvre les connaissances, les compétences et les méthodes acquises au cours de ses études, selon une démarche argumentée, logique et cohérente. Le mémoire peut également consister en un rapport argumenté rédigé en fin de stage selon les modalités spécifiques à chaque filière. Avec l'accord du Collège pédagogique, celui-ci peut être rédigé en tout ou en partie dans une langue étrangère. Dans ce cas, il doit contenir un résumé en français.

L'objectif est donc de réaliser un travail personnel, dans lequel une question centrale, clairement énoncée dans l'introduction, est explorée au moyen des méthodes acquises durant la formation, soumise à la critique et enrichie, le cas échéant, de matériaux inédits. Le mémoire est avant tout un travail de synthèse critique, c'est-à-dire raisonnée et argumentée. *Voir aussi ci-dessous, point 4.*

L'originalité du mémoire peut résulter de la question ou du sujet choisis comme des méthodes d'analyse, de la qualité de la réflexion, du sens critique ou du travail de comparaison et de synthèse : selon les cas, il est possible que ces objectifs ne soient pas tous rencontrés. L'essentiel est de réaliser un travail qui fasse la preuve de compétences

scientifiques et d'une implication personnelle. L'importance du mémoire dans l'évaluation finale doit encourager les étudiants à privilégier des sujets et des questions qui les intéressent, qui permettent une implication personnelle et une mise en valeur de leurs compétences, mais qui restent néanmoins abordables à ce niveau de leur formation et dans le temps imparti à sa réalisation.

La note accordée au mémoire occupe une place prépondérante dans l'évaluation finale : 20 ECTS, avec une pondération

## **2. Choix du sujet**

Selon le règlement facultaire,

**Art. 46.** Les étudiants doivent remettre dans le courant de leur première année de master [...] un document précisant le sujet du mémoire proposé et le nom de l'enseignant qui en accepte la direction. Ils fourniront en outre [...] une description détaillée de leur projet, la méthodologie, l'heuristique et l'indication des principales sources bibliographiques.

Le sujet du mémoire, accompagné du nom du directeur pressenti, est soumis à l'accord du Collège pédagogique. Sauf dérogation expresse, le mémoire porte sur un sujet qui se rattache à une des matières du programme d'études.

Il n'y a pas de recette type pour choisir un sujet : certains émergent de questionnements évoqués dans les cours ou les séminaires. Le mémoire peut également être l'opportunité de valoriser un domaine particulier dans lequel l'étudiant souhaite éventuellement se spécialiser ou d'explorer des questions que l'on se pose indépendamment des enseignements.

S'il n'y a pas de définition univoque de ce qu'est « un bon sujet », on signalera toutefois l'importance de choisir un sujet « ouvert », susceptible de se prêter à l'examen de diverses problématiques, apte au développement d'une réflexion scientifique personnalisée, et auquel l'étudiant aura envie de se consacrer pendant une longue durée.

Dans tous les cas, le choix fera l'objet d'une discussion avec le membre du corps académique qui assurera la direction du mémoire et, éventuellement, avec d'autres enseignants. Cette discussion est capitale, car elle permet de cadrer, voire de réorienter ou élargir certains sujets ou certaines questions, ou encore de prévenir des choix qui pourraient se révéler problématiques.

Le sujet comme les questionnements sont susceptibles d'être légèrement modifiés en cours de recherche. Cette évolution est normale et ne demande pas à être signalée au jury de la Filière. Toutefois, en cas de modifications substantielles, le directeur/la directrice du mémoire signalera ce changement de sujet au président de la Filière.

Par ailleurs, comme le prévoit le règlement facultaire, « les étudiants qui ont des raisons sérieuses à faire valoir peuvent demander, lors de leur deuxième année de Master, de changer le sujet de leur mémoire. » Dans ce cas aussi, le nouveau sujet sera soumis à l'approbation du jury.

### **3. Direction du mémoire**

Le choix du directeur/de la directrice est laissé à l'initiative de l'étudiant et se fera en fonction du sujet envisagé. Le choix d'une finalité n'impose pas de choisir son sujet dans ce domaine de recherche.

Seuls les membres du corps académique titulaires d'un cours figurant au programme de la Filière sont habilités à diriger un mémoire. Un(e) autre membre du personnel académique peut-être associé(e) à l'encadrement en qualité de codirecteur ou codirectrice. Ce choix incombe au directeur/directrice du mémoire.

On gardera à l'esprit que les enseignants ne sont en mesure de diriger qu'un certain nombre de mémoires. C'est pourquoi il est important de prendre contact avec les enseignants concernés dès la fin de l'année de bloc3 ou, au plus tard, en première année du MA.

Enfin, comme le prévoit le règlement facultaire,

**Art. 48.** Un étudiant qui n'a pu trouver de directeur de mémoire s'adresse au Président du Conseil pédagogique, avant l'expiration du délai de dépôt des sujets. Le Collège pédagogique veille alors à lui fournir un sujet et à désigner le directeur et les commissaires.

### **4. Aspects formels et scientifiques**

Le mémoire de maîtrise comporte environ 100 pages rédigées (2 500 signes par page, espaces et notes comprises), hors annexes.

Le mémoire devra être clairement structuré, selon un plan qui aura été soumis à l'enseignant(e) qui le dirige. Il comportera une table des matières placée en fin de volume détaillant l'ensemble des chapitres, titres et sous-titres du travail.

Un mémoire comprend trois parties essentielles: une introduction, l'étude elle-même, une conclusion. L'introduction et la conclusion constituent des parties importantes du mémoire,

qu'il ne faut pas négliger. Elles constituent l'armature du mémoire et doivent annoncer - et rappeler - clairement les éléments du corps du mémoire (choix du sujet et motivation; questions et problèmes soulevés, méthodes mises en oeuvre; résultats obtenus).

La mise en œuvre doit donc non seulement être argumentée, mais aussi explicite, ce qui signifie que la démarche doit être fondée en méthode, s'interdisant la paraphrase et tout arbitraire; l'auteur justifie le choix du sujet, en marque les limites, et explicite la méthodologie adoptée en renvoyant à la bibliographie qui la concerne.

L'écriture sera scientifique et non familière. Bien qu'une rédaction scientifique n'exclue pas l'humour, elle cherchera d'abord la précision et la qualité du style. L'écriture se fera à la première personne du singulier ou du pluriel, suivant la sensibilité de l'étudiant(e).

Un soin particulier sera apporté à l'orthographe et à la grammaire. Tout mémoire qui comportera plus d'une faute toutes les trois pages risque d'être refusé. Le jury peut aussi estimer que le mémoire est irrecevable pour des raisons de soin et de correction langagière ; le cas échéant, il peut demander à l'étudiant la remise d'une copie corrigée avant la délibération.

La bibliographie doit figurer en fin de volume et reprendre l'intégralité des références citées dans le texte. On ne mentionnera pas les sources qui n'ont pas été ou qui n'ont pas pu être consultées (une référence non consultée peut néanmoins faire l'objet d'une note de bas de page dans le mémoire précisant les raisons pour lesquelles elle n'a pas été consultée). Les références seront présentées selon les normes enseignées dans les cours d'encyclopédie de la filière.

Les traductions de textes doivent être personnelles.

## **5. Plagiat**

La plupart des mémoires comportent une part importante d'informations ou d'idées puisées dans les différentes sources ou ouvrages consultés. Cela est normal, mais il convient de respecter rigoureusement quelques conventions de forme permettant d'attribuer à la source ou à son auteur les idées et informations reprises.

Lors d'une *citation directe* (extraite d'un ouvrage ou d'un document), il faut signaler le texte cité par des guillemets et insérer un appel de note renvoyant en bas de page. La note mentionnera tous les détails relatifs à la source (ouvrage ou document et page(s)). Il est conseillé de ne pas abuser des citations. Des citations trop nombreuses ou trop longues finissent par donner au travail l'aspect d'une simple juxtaposition de travaux antérieurs.

Lorsqu'il est fait référence à une source *sans citation directe* (reformulation, synthèse, etc.), un appel de note doit également renvoyer aux détails de la source. Le recours

systematique à l'identification des sources doit permettre au lecteur à la fois de rendre à leur véritable auteur les idées, concepts, informations utilisés dans le mémoire, et de retrouver ces sources soit, à des fins de vérification, soit pour en apprendre davantage.

**Tout manquement à ces principes élémentaires d'identification des sources sera considéré comme une forme de plagiat** et sera sanctionné par le refus du mémoire, ou, selon la gravité du cas, par toute autre mesure disciplinaire décidée par le recteur.

Par ailleurs, si les membres du jury soupçonnent un étudiant de fraude, ils peuvent lui demander de produire des documents (fiches, manuscrits) prouvant le caractère personnel du travail effectué. Il est donc indispensable de conserver les documents de travail, brouillons, notes, etc. pour pouvoir les présenter si la requête en est faite.

Voir l'annexe ci-dessous : **éviter le plagiat.**

## **6. Formalités administratives et académiques**

### **6. 1 Dépôt des sujets**

Les étudiants inscrits en première année de maîtrise rentreront leur formulaire de mémoire au plus tard le 15 décembre.

Ce formulaire comprend un sujet, un résumé et des orientations bibliographiques. Il sera signé à la fois par l'étudiant et pour accord par le directeur. Le nom d'un lecteur ou d'un codirecteur éventuel pourra être proposé par le directeur.

Les délais prévus pour le dépôt des formulaires ne souffriront aucune exception.

À cette fin, l'étudiant est tenu de prendre contact avec le directeur de mémoire à la fin du bloc3.

### **6. 2. Dépôt du mémoire**

La *date normale* pour le dépôt du mémoire est le 15 mai. Si ce n'est pas le cas, le mémoire doit être déposé en seconde session, le 16 août. Il faut noter que déposer le mémoire en 2<sup>e</sup> session peut être considéré comme la manifestation d'un défaut d'organisation du travail et évalué en conséquence.

## **7. Défense et évaluation du mémoire**

Le mémoire sera évalué sur base d'un certain nombre de paramètres fondamentaux : critères de fond (intérêt et pertinence du sujet, qualité de l'apport de l'étudiant, conduite de la démonstration, rigueur de l'argumentation), méthode (quantité et qualité des sources, rigueur

méthodologique, qualité de l'analyse, efficacité de la critique) et forme (structure, style, orthographe, qualité de l'expression).

Les mémoires de maîtrise sont évalués par un jury comprenant le directeur/directrice du mémoire et deux autres lecteurs.

Cette évaluation comprend aussi une discussion entre l'étudiant et les membres de son jury. À l'issue de cette discussion, le jury délibère à huis clos.

Une note de mémoire inférieure de plus d'un point à la moyenne nécessaire pour l'obtention d'un grade empêchera l'octroi de celui-ci, même si pour l'ensemble des points de la session d'examens (mémoire compris), l'étudiant obtient un total de points suffisant pour le grade considéré. En d'autres termes, pour avoir la plus grande distinction, la note du mémoire ne peut être inférieure à 17/20 ; pour la grande distinction à 15/20, pour la distinction à 13/20. Toutefois, une note de mémoire de 10/20 n'empêche pas la satisfaction si la moyenne pondérée de l'année — examens et mémoire compris — atteint 12/20.

Toute note globale inférieure à 10/20 attribuée au mémoire entraîne l'ajournement.

## ÉVITER LE PLAGIAT

Les informations principales reprises ci-dessous proviennent du site de la Bibliothèque : <http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/>.

En vous rendant coupable de plagiat, vous vous exposez à des sanctions pouvant aller du simple refus de votre travail à l'ajournement total, voire même à l'exclusion de l'Université.

**Règlement de la Faculté :**

### **CHAPITRE XI. – Du plagiat**

**Article 68.** Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui sans mentionner la source de l'emprunt. Sont ainsi considérés comme constitutifs de plagiat le fait de copier le texte de quelqu'un d'autre sans l'indiquer systématiquement comme une citation mais également de reproduire des images, des graphiques, des données etc. sans en signaler l'origine ; dans les mêmes conditions, la « quasi-copie » ou « reproduction servile » des propos d'autrui ou leur traduction d'une langue dans une autre, sans référence appropriée ; le fait de s'approprier les idées originales de quelqu'un d'autre sans faire référence à celui-ci.

L'ensemble de ces pratiques de plagiat sont répréhensibles tant sur le plan de l'éthique, que sur celui du respect de la propriété intellectuelle.

**Article 69.** Sur le plan académique, tout plagiat entraînera, en fonction de son degré de gravité et/ou de son caractère délibérément frauduleux, une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une note de 0/20 à l'épreuve concernée.

Sur le plan disciplinaire et sans préjudice de la sanction académique déjà infligée, l'auteur d'un plagiat est susceptible d'encourir, par application des articles 3 §2, 5 §2 et 20 du Règlement de discipline relatif aux étudiants, les sanctions majeures auxquelles celui-ci fait référence.

Voici quelques exemples de choses à éviter absolument dans les travaux et dans le mémoire.

• **Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source<sup>1</sup>.**

*Il est inutile de souligner à quel point le modèle valenciel (dépendanciel) est inadéquat pour décrire le fonctionnement du D latin.*

*Le latin a cependant conservé un petit groupe de noms en -ti-s, qui ont souvent subi, au nominatif, une syncope de ĭ entre t et s ; la voyelle ĭ subsistant aux autres cas, il en est résulté l'impression que ces cas*

---

<sup>1</sup> Les extraits sont tirés de G. Serbat, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI : l'emploi des cas en latin*, Louvain - Paris, 1996, 438 et P. Monteil, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, 1970, 190.

ajoutaient au thème du nominatif une syllabe supplémentaire, d'où l'expression de « flexion imparisyllabique » couramment employée.

⇒ Si vous recopiez ou traduisez des éléments textuels : placez le texte **entre guillemets** et accompagnez-le d'une **référence bibliographique** suffisamment complète pour que votre source puisse être identifiée aisément (soit au minimum le nom de l'auteur, le titre et la date). Cette référence peut par exemple être indiquée en entier dans les notes de bas de page et/ou faire l'objet d'un renvoi dans ces notes vers une bibliographie complète à la fin de votre travail.

- **Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.**

*Le modèle actanciel ne convient pas pour expliquer le fonctionnement du datif en latin.*

- **La quasi-copie, la paraphrase trop proche de l'original.**

*Le latin a néanmoins conservé un petit groupe de noms en -tis qui ont souvent subi le phénomène de syncope de ĭ entre t et s, pour le nominatif. Cette voyelle ĭ subsiste aux autres cas et il s'en est suivi l'impression que ces cas ajoutaient au thème du nominatif une supplémentaire, d'où l'expression de « flexion imparisyllabique ».*

⇒ La paraphrase consiste à **réécrire complètement** les passages que vous exploitez, en changeant le vocabulaire et la structure grammaticale. La paraphrase ne consiste donc pas à traduire au mot à mot un passage ou à recourir à des synonymes. Même dans le cas d'une paraphrase, vous devez **mentionner la référence bibliographique** de votre source d'information.

- **Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.**

*Many treaties between Near eastern rulers are known. The largest number preserved are from the Hittite empire, dating from between 1500 and 1200 and written in Akkadian or Hittite, but we also have Sumerian examples from the third millenium, Syrian ones from the second and first millenia, and Assyrian ones from between 825 and 625. Naturally there is some variation at different periods and in different countries, but there are also certain constant elements and a common basic structure which show that we are dealing with a single broad web of tradition (M. L. West, The East Face of Helicon, Oxford, 1997, 19).*

*Beaucoup de traités entre des dirigeants proche-orientaux sont connus. Le plus grand nombre préservé vient de l'empire hittite, datant d'entre 1500 et 1200 et écrit en akkadien ou en hittite, mais on a aussi des exemples sumériens du troisième millénaire, des exemples syriens des second et premier millénaires, et des exemples akkadiens d'entre 825 et 625. Naturellement, il y a des variations à différentes périodes et*



*dans différents pays, mais il y a aussi certains éléments constants et une structure basique commune qui montrent que l'on a affaire à un seul large réseau de tradition.*

- **recopier la traduction d'un texte grec ou latin, sans mentionner le traducteur. Copier-coller des traductions provenant d'internet.**
- **Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance.**
- **Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).**